



Avis de publication

ADDENDUM AU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE BITUMAGE DE LA RUE 267 AGP OU RUE LIVINGSTONE ET DE PAVAGE DE LA RUE 126 OU RUE AGBELENUKU DANS LE QUARTIER AGBALEPEDOGAN A LOME

Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU).

Le PIDU a pour objectif de développement (i) d'améliorer l'accès à des infrastructures et services urbains de base dans les villes sélectionnées, et (ii) de renforcer la capacité institutionnelle des villes participantes en matière de planification et de gestion urbaines. Le PIDU comporte quatre composantes : 1) infrastructures et services urbains de base ; 2) Renforcement institutionnel et assistance technique ; 3) Gestion, coordination, suivi et évaluation ; et 4) intervention d'urgence conditionnelle.

Le projet a été classé en catégorie environnementale B de la Banque mondiale et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale déclenchées sont : la PO4.01 relative à l'évaluation environnementale ; la PO4.11 sur les Ressources Culturelles Physiques et la PO4.12 portant sur la réinstallation Involontaire. Les documents Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ont été élaborés.

1. Il a été réalisé des travaux prioritaires dans la ville de Lomé pour lesquels un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) a été élaboré et validé par l'Etat togolais le 09 mai 2018 publié sur le site du gouvernement et dans la presse nationale Togo Presse N°10290 du 18 mai 2018. Le PAR a été également approuvé par la Banque mondiale et publié le 1^{er} mai 2018 sous le numéro SFG4329.
2. Le PAR a été ensuite mis en œuvre en décembre 2019 avant le démarrage des travaux en janvier 2020. Les travaux qui viennent d'être achevés dans le quartier Agbalépédogan à Lomé nécessitent des travaux additionnels indispensables pour protéger les riverains et pérenniser les ouvrages déjà réalisés. Etant donné que les travaux additionnels vont affecter de nouvelles personnes non prises en compte dans le PAR initial approuvé, il a été élaboré un addendum au PAR initial qui a été validé au niveau national et qui a été ensuite approuvé par la Banque mondiale.
 - L'addendum au PAR tout comme le PAR initial met un accent sur la minimisation dans la mesure du possible de la réinstallation involontaire et de l'acquisition de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception des travaux complémentaires; sur la consultation effective en toute liberté et dans la plus grande transparence des personnes affectées sur la détermination des compensations de manière participative avec les personnes affectées en rapport avec les impacts subis et enfin sur l'inclusion des personnes vulnérables à faibles revenus et leur assistance.
3. L'addendum au PAR qui a été validé par les parties prenantes (l'administration (centrale et locale) Comité de Développement de Quartier, Chefferie traditionnelle, Personnes Affectées par le Projet, la Société Civile, etc.) approuvé par la Banque mondiale le 14 octobre 2020 et l'Etat togolais le 19 janvier

2021 à travers un atelier de validation national est consultable dans son intégralité aux adresses suivantes :

- Sur le site web du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) : https://urbanisme.gouv.tg/sites/muhcv/files/2021-02/ADDENDUM_AU_PAR_LOME_VALIDÉ_%281%29_%28wecompress.com%29.pdf
- Sur le site web du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU) : <https://pidu-togo.tg/index.php/ressources/rapports-d-etudes.html?task=download.send&id=13&catid=6&m=0>
- Au cabinet du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) : Rue Nicolas Grunitzky, 3ème étage Immeuble de la Direction Générale de la société des postes du Togo à Nyékonakpoè Tél. : (228) 99 55 29 60/ 90 30 69 37/ 91 94 39 81
- Au Secrétariat Permanent du PIDU : situé à 200 m de l'agence CEET d'Agoè Cacaveli, 13 BP : 448 Agoè. Email : sp.pidu1823@gmail, Tél : 92 44 43 02 / 91 52 26 79 / 99 55 29 60
- A la Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains. BP : 3821, Tél : 90 04 40 29/ 90 04 81 39.
- Au bureau de la COMEX au CASEF, 4^e étage, porte 487 du CASEF, Côté Plan, Tél : (228) 93 52 80 77
- A l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) BP : 2244 Lomé-Togo, Tél : (228) 22 22 02 09
- Au District Autonome du Grand Lomé (DAGL), BP : 326, Tél. : 22 50 96 36.
- A la Mairie d'Aflao-Gakli (Commune Golfe 5) : " La Mairie est située sur la rue Kéléou, Rue 144, entre le temple Eckankar et le centre culturel Eden Park à Dzidzolé à Lomé. Tél : (228) 22 25 87 00 "
- Chez le Chef Canton de Dzidzolé, Tél : (228) 90 04 81 22
- Chez le Chef quartier d'Agbalépédogan, Tél : (228) 90 18 92 00 et le Président CDQ d'Agbalépédogan, Tél : (228) 90 77 19 21.

Lomé, le 01 MARS 2021

**Le Ministre de l'urbanisme,
de l'habitat et de la réforme foncière**



Mé Koffi TSOLENYANU